



COMPTE-RENDU

Présents (10) : Mmes Régine DELUCA, Annabelle TAIX et Nathalie UBAUD, MM. Guy ALBRAND [gA], Yannick BOYER, Emmanuel GHIOTTI, Jean-Claude GILLON, Romain NOEL (secrétaire de séance), Michel PHILIP et Bernard RENOY.

Excusé (1) : M. Alexandre BORRELLY

En présence de Pascale LARROQUE, secrétaire de mairie, qui assure une prise de notes pour compléments.

1. Adressage

- Choix des couleurs de plaques de rues et de numéros :
La subvention DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) d'un montant de 7 898€ est actée. Il faut choisir les couleurs des plaques et panneaux. Le choix de la police de caractère et les options (blason, nom de la commune) sont encore en discussion. La couleur de fond adoptée sera « Ivoire clair » et les textes en « rouge pourpre ».

Rue 16

✓ Vote : 10 pour.

- Adressage et numérotation :
Le fichier d'adresse a été envoyé à la BAN (Base Adresse Nationale) et au centre de tri de Tallard. Les nouvelles adresses seront opérationnelles au 1er juillet. Le courrier va être expédié cette semaine à tous les habitants car une réunion publique n'est hélas pas possible avant entrée en vigueur des nouvelles adresses.

2. Bail rural M. UBAUD

Concernant les parcelles C 391, C 1066 et une partie de C 1172, MM. UBAUD demandent au conseil municipal une révision du loyer proposé de 100€/ha vers 77,17€/ha (100€ pour les 1ha29a57ca). Sous réserve d'acquiescement du loyer 2020 qui n'a pu être réglé d'abord pour des raisons administratives puis par report de signature des convention et bail proposé (28/09 et 26/10/2020).

✓ Vote : 8 pour, 2 abstentions.

3. Admissions en non-valeur

Une somme de 72 centimes, arrondie à 1€ doit être portée en dépense à la ligne 6541 (admissions en non-valeur) et prélevée à la ligne 022 (dépenses imprévues) à la demande de la trésorière municipale. Rigueur administrative !

✓ Vote : 10 pour.

4. Décisions modificatives du budget

Les décisions modificatives 2 et 4 sont faites à la demande de la très rigoureuse trésorière municipale (ce dont on peut se féliciter car après tout le contrôle de l'argent public est vital, mais parfois c'est terriblement « technique »).

1) 250€ sont prélevés à la ligne 6063 du budget « Fonctionnement Eau » et transférés à la ligne 701249 pour couvrir une majoration de la redevance à l'agence de l'eau.

2) Concernant le remboursement de 24 000€ par la société Bialler, il nous est demandé de ventiler ce remboursement en produit de cession d'une part et plus-value d'autre part, ainsi que de faire entrer ces montants dans le budget général fonctionnement avant de le transférer au budget général investissement. Opération de pure technique comptable et neutre financièrement parlant.

3) Les subventions DETR pour les huisseries de la crèche (en complément du FODAC (Fonds Départemental d'Appui aux Communes) déjà acté) et pour les panneaux de rue et plaques de numéros sont entrées dans le budget investissement commune (3 596€ et 7 898€) et on transfère 426€ de la ligne 21318-277 et 1 456€ de la ligne 020 à la ligne 2151-276 pour équilibrer les recettes et dépenses après ajout des 13 376€ de complément pour la dénomination des voies non entrés dans le budget primitif (car on ne savait pas si on percevait la subvention demandée).

4) Les 718€ entrés en recette à la ligne 2132 doivent être transférés à la ligne 2132-238.

✓ Vote : 10 pour.

5. Questions diverses

- Vieilles **lames de déneigement** : deux anciennes lames de déneigement de type « traineau » rouillent en bord de route sur la commune depuis de nombreuses années. Une route des Périers et une rue de l'Abrachy (dans le talus). Il est proposé d'en céder une à qui le souhaiterait et de stocker l'autre au garage municipal en cas de besoin.
- Un **méchoui** est organisé le 17 juillet par le Foyer Rural (10€/adulte, 5€/enfant de plus de 5 ans). Les élus et employés communaux sont invités avec leurs familles. Les volontaires pour donner un coup de main sont bienvenus, il leur faut pour cela se faire connaître auprès du président du Foyer Rural, Richard UBAUD.
- **Fête du pain** : elle sera organisée le 15 août aux Gaillaches par le Foyer Rural, plus d'informations à suivre.
- Proposition de rachat de M. et Mme SIMON pour leur **maison aux Gaillaches** : La proposition est revue à la hausse de 80 000€ à 98 000€ après estimation par Alto Immo à 120 000€ (une estimation avait été faite en 2012 pour 110 à 120 000€), mais de nombreux travaux sont à faire (toiture, chauffage, isolation, huisseries, assainissement, ... les devis présentés sont d'un montant d'un peu plus de 50 000€). [gA] propose d'accepter la proposition mais en diminuant la quantité de terrain de sa surface 2/3 environ pour préserver le foncier communal. Les négociations vont se poursuivre.
- **Scrutins** des 20 et 27 juin 2021 : les votes auront lieu au foyer de ski de fond.